

DEMANDE DE BOURSE DE COLLEGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022



Les bourses de collèges se déclinent en 3 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge. Le montant **annuel** de la bourse varie entre **105** euros pour le premier échelon et **459** euros pour le troisième échelon. Ce montant de bourse est versé en trois fois (à chaque trimestre) et déduit de la facture de cantine si votre enfant est demi-pensionnaire.

Si votre enfant est externe, ce montant vous sera payé directement sur votre compte bancaire.

La demande de bourse de collège en ligne est généralisée à tous les établissements publics de toutes les académies.

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie

Barème :

Vous trouverez ci-joint, le barème, mais il vous est vivement conseillé de vous connecter **soit sur le site : www.education.gouv.fr/aides-financieres-college soit sur le site du collège du Pinier ou est mis à votre disposition un simulateur de bourse.**(page d'accueil - liens incontournables - logo obtenir une bourse de collège).

<p style="text-align: center;">PROCEDURE POUR FAIRE VOTRE DEMANDE EN LIGNE DU 2 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2021</p>
--

Il convient avant tout de se munir de :

- Votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 pour relever votre numéro fiscal
- L'identifiant et le mot de passe de votre compte Educonnect ou vos codes pour vous connecter via France Connect

Je me connecte à Scolarité services avec mon compte EduConnect OU France Connect (voir flyers joints)

- <https://teleservices.education.gouv.fr>

- [Je clique sur « Bourse de collège » et j'arrive sur le service.](#)

- **Une plate forme d'assistance nationale est mise à votre disposition par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8H à 20H et le samedi de 8H à 12H**
- **Ou en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr**

Vous pouvez en cas de problème choisir la version papier et demander à votre enfant de retirer un dossier au secrétariat.